

2024
2030



CONTRAT DE VILLE

Engagements Quartiers 2030



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

quartiers2030

____ THONON
agglomération

Table des matières

EDITO	4
Avant-propos	5
I. La politique de la Ville au sein de Thonon Agglomération	7
A. Le contrat de ville, une feuille de route indispensable de la politique de la ville	7
B. Les signataires du contrat de ville de Thonon Agglomération et leurs engagements	7
L'Etat	7
Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	7
La Caisse d'Allocations Familiales	8
France Travail	8
L'Agence Régionale de Santé	10
Les collectivités territoriales	11
Thonon agglomération	11
Ville de Thonon-les-Bains	11
Conseil départemental de la Haute-Savoie	13
Les bailleurs sociaux	15
Halpades	15
Léman Habitat	15
Haute-Savoie Habitat	16
La banque des territoires	16
II. Le contrat de ville 2024-2030	17
A. Le périmètre géographique du quartier prioritaire de Thonon Agglomération	17
a. Le quartier prioritaire de Thonon Agglomération inchangé	17
b. Poche de pauvreté- le quartier de la Versoie	18
c. Les quartiers d'habitat social de Thonon Agglomération au sein desquels la politique de la ville s'applique	18
B. Méthodologie d'élaboration du Contrat de ville- Engagements Quartiers 2030	19
a. La nécessaire participation citoyenne, pour la prise en compte des thématiques	19
b. Les groupes de travail thématiques avec les partenaires	22
C. Les thématiques prioritaires du contrat de ville de Thonon Agglomération	23
a. L'effectivité des droits humains fondamentaux au sein du contrat de ville de Thonon Agglomération	24
1. Les Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)	25
2. Emancipation pour tous à travers l'éducation	28
b. Transition écologique et énergétique	31
c. Tranquillité publique et sécurité	34
d. Cadre de vie et renouvellement urbain	38

D. Des thématiques à considérer	40
a. Le sport	41
b. La petite enfance	41
c. La mobilité	42
d. Le numérique	42
e. La lutte contre toutes les formes de discrimination	43
E. Les règles de financement au sein du contrat de ville 2024-2030	43
a. Le volet investissement du contrat de ville	43
b. Des financements pluriannuels	43
c. Les poches de pauvretés	43
F. La gouvernance au sein du contrat de ville 2024-2030 de Thonon Agglomération	44
a. Le pilotage	44
b. Les instances de pilotage et d’animation du contrat de ville	44
1. Le comité de pilotage	44
2. Le comité technique	44
3. Les groupes de travail par thématique	45
G. Evaluation	45
SIGNATURES	48

EDITO

« Engagement quartiers 2030 » vient porter une nouvelle dynamique dans le renouvellement des contrats de ville, résolument tournée vers la recherche d'une durabilité de l'action publique dans les quartiers prioritaires de la ville.

La volonté de l'État à travers le renouvellement de son engagement auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, est de conduire aux côtés des présidents d'EPCI et des maires des quartiers concernés, des actions développant le partenariat entre acteurs publics et privés, renforçant la participation active des habitants et maillant efficacement les contractualisations existantes sur leurs territoires, afin d'activer efficacement le droit commun.

Nous restons engagés pour réduire les écarts territoriaux entre les quartiers prioritaires et leur territoire d'appartenance, et améliorer la vie des habitants des quartiers. Dans notre société post crise sanitaire de 2020, les enjeux portés par la politique de la ville en termes de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de cadre de vie, d'emploi et de développement économique prennent sens de façon encore plus accrue aujourd'hui.

Le renouvellement des contrats de ville a porté l'ambition d'une plus grande prise en compte de la parole des habitants, notamment par la mise en place au niveau national de la plateforme « Quartiers 2030 ». Localement, nous rechercherons tout au long de la vie de ces « Engagements quartiers 2030 » pris aujourd'hui, davantage de participation citoyenne pour créer des liens, mesurer nos politiques et actions, afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités propres à chaque territoire.

Pour répondre à notre promesse de « Faire République », nous nous attacherons à faire que notre action soit souple, agile, guidée par le principe de l'aller vers les publics, et plus spécifiquement auprès des jeunes et des parents. Le déploiement récent de moyens exceptionnels, tels que « quartiers d'été » ou la labellisation de deux cités éducatives sur notre département, sont des leviers forts pour valoriser la force de l'investissement dans l'Education pour rompre la spirale de la précarité et de la fatalité d'une vie en quartier prioritaire, tout comme le nécessaire soutien à la parentalité que nous devons apporter.

Je sais compter sur l'engagement des collectivités pour faire de ces « Engagements quartiers 2030 » signés sur le département, de vraies réussites et illustrations concrètes de ce que notre République offre en termes d'égalité des chances.

Préfet de département de la Haute-Savoie, M. Yves Le Breton

Avant-propos

La politique de la Ville, définie par la loi Lamy du 21 février 2014, incarne l'engagement de l'État et des collectivités territoriales en faveur de la cohésion urbaine et de la solidarité nationale et locale. Cette politique vise à répondre aux multiples difficultés rencontrées par les quartiers dits "prioritaires", qu'elles soient d'ordre social, économique, éducatif ou liées à l'accès aux droits fondamentaux. Conduite dans un souci d'égalité entre les territoires, elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants en renforçant l'intervention de l'État et des collectivités, tout en s'articulant avec les dispositifs de droit commun.

Les contrats de Ville, instaurés par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, constituent le cadre opérationnel de cette politique. La nouvelle génération de ces contrats, intitulée "Engagements Quartiers 2030", s'inscrit dans la continuité des actions précédentes tout en redéfinissant les priorités et les méthodes d'intervention.

Cette nouvelle contractualisation repose sur plusieurs évolutions majeures :

- Une redéfinition de la géographie prioritaire basée sur les revenus des habitants, permettant de mieux cibler les territoires en difficulté ;
- Une structuration des axes du contrat autour de grands piliers, tels que la cohésion sociale au sein des territoires, le développement économique et de l'emploi, ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Des thématiques transversales comme la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, et la lutte contre toutes les formes de discriminations sont également intégrées ;
- Une participation citoyenne renforcée, visant à impliquer davantage les habitants et à garantir que la politique mise en œuvre réponde réellement aux besoins locaux ;
- Un pilotage territorial à l'échelle intercommunale ou communale, favorisant une synergie entre les habitants, le secteur associatif et les partenaires locaux.

Les engagements pris dans ce cadre visent à réduire les inégalités et à mobiliser pleinement les dispositifs de droit commun dans les quartiers, tout en déployant des moyens spécifiques lorsque nécessaire.

Ce contrat s'appuie sur les enseignements tirés du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) et de l'évaluation finale des contrats de Ville 2014-2022. Ces réflexions ont permis d'affiner les stratégies d'intervention pour cette nouvelle génération de contrats, tout en tenant compte des acquis et des défis identifiés lors des précédentes expériences.

Enfin, bien que la notion de "quartiers de veille active" (QVA) disparaisse dans cette nouvelle configuration, l'État continue de veiller sur ces zones dites « sensibles » en finançant des actions au sein de ces quartiers. Ainsi, Les Prés-des-Plans à Ville-la-Grand, Le Bouchet à Bonneville, La Versoie à Thonon-les-Bains, et Le Crozet à Cluses, bénéficieront du soutien de l'État pour favoriser l'égalité des territoires.

Afin de répondre au mieux aux spécificités locales, les collectivités ont, dans un premier temps, travaillé en autonomie. Cette démarche a permis d'identifier les particularités propres à chaque territoire, notamment grâce à des consultations citoyennes et à des groupes de travail centrés sur les thématiques structurantes. Ces initiatives ont non seulement favorisé une meilleure compréhension des besoins locaux, mais aussi renforcé l'engagement des habitants et des acteurs locaux dans le processus de décision.

Ainsi, le contrat de ville a été élaboré en étroite collaboration avec les habitants et les associations, acteurs essentiels de la vie des quartiers prioritaires, il se veut flexible et évolutif pour répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et s'adapter aux défis de demain.

Une meilleure articulation est recherchée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, ceux portés par les autres politiques de l'État et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...), et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'adéquation des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), selon des modalités à définir localement.

En Haute-Savoie, en 2024, 1 098 059 euros ont été consacrés aux actions en direction des QPV dont 450 000 euros pour les cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville et 58 313 euros pour le dispositif Quartier d'été.

I. La politique de la ville au sein de Thonon Agglomération

A Thonon Agglomération, la politique de la ville est à destination de l'ensemble des habitants des quartiers d'habitat social de l'ensemble de l'agglomération de Thonon-les-Bains, allant de ce fait au-delà de la géographie dite « prioritaire » définie par l'Etat.

A. Le contrat de ville, une feuille de route indispensable de la politique de la ville

Afin de mettre en œuvre, cette politique publique, l'Etat a institué, le contrat de ville qui constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires.

Ainsi, le contrat de ville constitue le cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires reposant sur un partenariat en termes de pilotage et de financement entre l'Etat, les Etablissements de Coopération Intercommunale, les villes, le Conseil Régional¹, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et les opérateurs publics (organismes d'emploi et de protection sociale...) ainsi que des représentants de la société civile, en particulier les associations et habitants des quartiers concernés.

B. Les signataires du contrat de ville de Thonon Agglomération et leurs engagements

Les partenaires signataires des contrats de ville jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de la Ville. Ces contrats de ville sont des outils de planification et de coordination des actions menées dans les quartiers prioritaires, visant à réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales.

L'Etat

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) soutient les territoires de la politique de la ville par des financements et un accompagnement dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et du sport. Il propose des conseils, des formations, et des dispositifs spécifiques comme le PASS'Sport, qui aide les familles à accéder à des activités sportives.

¹ En Auvergne-Rhône-Alpes, l'exécutif régional a fait le choix de ne pas participer aux contrats de ville.

Le SDJES participe également à des appels à projets pour financer des initiatives qui réduisent les inégalités territoriales, notamment dans le cadre du FDVA (Fonds de développement de la Vie Associative) et du BOP jeunesse.

Concernant l'engagement des jeunes, le SDJES offre un accompagnement renforcé, notamment par le biais des services civiques et le SNU, qui touchent un grand nombre de jeunes des quartiers prioritaires.

Enfin, il œuvre pour améliorer la qualité éducative à travers des projets éducatifs territoriaux, le plan mercredi ou encore les colos apprenantes, favorisant l'accès à des loisirs et des activités éducatives.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) joue un rôle clé dans la politique de la ville, en se basant sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) signées avec les EPCI. Ces CTG permettent d'identifier les services existants et les besoins non satisfaits des familles, aboutissant à des plans d'action adaptés.

L'accueil des jeunes enfants est un enjeu majeur pour la CAF, qui lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, soutient l'emploi des parents, et favorise la parentalité.

La CAF s'engage également dans l'animation de la vie sociale en soutenant les initiatives locales, en renforçant le maillage territorial, et en promouvant la participation citoyenne.

Enfin, elle facilite l'accès aux droits, soutenant les familles en difficulté, notamment les familles monoparentales, et travaillant en synergie avec le réseau France service. Sa méthode repose sur une approche partenariale pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, en particulier des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Par ailleurs, les CAF sont invitées dans le cadre du schéma d'accessibilité aux services, à réfléchir aux évolutions et à la mise en cohérence de leurs implantations territoriales. A ce jour, une antenne CAF est implantée à Thonon- Les- Bains².

France Travail

France Travail est activement impliquée dans la construction des contrats de ville pour les engagements 2030.

France Travail accorde une attention particulière aux demandeurs d'emploi vivant dans les quartiers prioritaires, consacrant une part significative de ses ressources humaines à leur accompagnement.

Trois axes de travail principaux sont développés :

1. Faciliter l'accès aux droits :

² Service d'interventions sociales et permanence d'accueil administratif

France Travail maintiendra des partenariats avec des structures locales comme les CCAS et les maisons France Services pour améliorer l'accès aux droits des habitants.

2. Augmenter l'accès aux prestations :

Des efforts seront faits pour contacter directement les demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires et leur proposer des prestations adaptées, y compris des accompagnements vers l'emploi et des formations.

3. Faciliter l'accès à l'emploi :

En collaboration avec les Comités Locaux pour l'Emploi, France Travail mettra en place des actions pour améliorer l'accès à l'emploi, telles que des événements de mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises, et des initiatives de promotion de dispositifs comme la POEI.

Ces initiatives visent à renforcer l'insertion professionnelle et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Pour la période 2024-2030, les actions spécifiques de France Travail au sein du QPV de Thonon Agglomération se traduiront de la manière suivante :

- **En direction du public Jeunes QPV :**
 - Mise en place d'une information collective et intégration systématique des jeunes dans les portefeuilles Contrats Engagements Jeunes (2 mai à l'agence France Travail)
 - Animation d'un atelier présentant l'immersion facilitée³, animée par un conseiller CEJ : L'objectif de cet atelier est de faire en sorte que les jeunes du QPV prennent connaissance du dispositif d'immersion en entreprise et repartent de cet atelier avec une immersion concrète.
- **Pour tous publics issus du QPV :**
 - Depuis plus d'un an, France Travail met en place à destination de l'ensemble des habitants du QPV, une réunion mensuelle pour leur présenter le marché du travail et la mesure Emploi Francs dont ils peuvent bénéficier lors de leur reprise d'emploi. L'emploi franc est une mesure d'aide à l'embauche pour les entreprises.

Le contenu de cette information collective sera renforcé⁴.

³ Immersion Facilitée : Il s'agit pour le demandeur d'emploi de trouver un métier à tester, d'entrer en relation immédiatement avec une entreprise accueillante, de remplir une demande de convention et obtenir une réponse rapidement

⁴ - Coanimation par un conseiller placement et un conseiller entreprise
 - Présentation du marché du travail,
 - travail sur la mise à jour des profils des personnes du QPV présentes,
 - Proposition d'offres d'emploi durant l'information collective
 - proposition d'une prestation d'aide à la reprise d'emploi.

Le conseiller gardera les profils des personnes présentes et prêtes à l'emploi et fera de la promotion de ces profils en direction des employeurs.

France Travail prévoit également des actions Hors les Murs et au sein du QPV Collonges Saint Hélène :

- Actions de recrutement dans le QPV (présence d'un ou plusieurs employeurs pour faire un job dating)
- Un évènement sur la création d'entreprises
- Une action de présentation de l'immersion facilitée
- Un atelier délocalisé QPV coanimé par une conseillère placement et une conseillère entreprise (Atelier identique à celui réalisé en agence)
- Présentation de l'offre de service de France Travail au sein de la maison de quartier de Collonges suivi d'une deuxième ½ journée au sein de l'agence afin de travailler sur l'inscription auprès de France Travail et l'espace personnel.

L'Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé intervient au titre de cinq axes :

1. La médiation en santé

La médiation en santé vise à établir un lien entre les personnes vulnérables et les professionnels de santé pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient des initiatives de médiation depuis 2016, d'abord en milieu urbain, puis en milieu rural. Les médiateurs ont pour mission d'aller à la rencontre des habitants pour identifier et résoudre leurs problèmes de santé, ainsi que de promouvoir la santé dans un cadre partenarial.

2. La santé mentale

Pour améliorer la prise en charge de la santé mentale des personnes en situation de précarité, l'ARS encourage la synergie entre les acteurs à travers les conseils locaux en santé mentale (CLSM). Ces conseils visent à suivre et prévenir la souffrance psychique, avec un objectif de généralisation dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

3. Les contrats locaux de santé (CLS)

Les CLS sont des accords entre l'ARS et les collectivités territoriales pour réduire les inégalités de santé. Ils ciblent la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et le soutien médico-social, en priorité dans les zones où l'accès aux soins est difficile.

4. Recrutement de médecins généralistes

Le dispositif « 400 médecins » dans le cadre de « Ma Santé 2022 » a pour but d'attirer des généralistes dans les zones sous-dotées. Il propose des postes d'exercice partagé entre ville et hôpital, ainsi que des soutiens financiers pour les employeurs qui recrutent des médecins en zone sous dense (ZIP / ZAC) ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

5. Dispositifs complémentaires

L'ARS finance divers dispositifs pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables non spécifique aux QPV, notamment des permanences d'accès aux soins, des lits d'accueil médicalisés, et des équipes mobiles de santé et de psychiatrie pour répondre aux besoins spécifiques des populations précaires.

Les collectivités locales

Thonon Agglomération

Thonon Agglomération s'engage à :

- Mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques au bénéfice des habitants du quartier prioritaire et leurs attentes, ainsi que pour l'ensemble des publics fragiles du territoire de l'agglomération.

Les compétences concernées sont :

- Le développement économique
 - L'équilibre social de l'habitat
 - La mobilité
 - La politique de la ville
 - La transition écologique (Thonon agglomération est doté d'un Plan d'Alimentation Territorial)
 - La politique sociale de la tarification de l'eau
- Mettre une ingénierie au service de l'animation du contrat de ville : L'animation du contrat de ville est assurée par le service cohésion des territoires et citoyenneté (CTC) au sein duquel un(e) chef de projet cohésion social et des adultes- relais assurent cette animation.

Thonon Agglomération s'engage également auprès de ses habitants par des projets :

- D'ouverture d'une antenne du centre associé de la Cité des Métiers de Grand Genève
 - D'ouverture d'une Maison de l'agglomération, qui accueillerait les usagers de Thonon Agglomération pour les renseigner et les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches, au cœur de la ville de Thonon- les- Bains
- Accorder une enveloppe financière à hauteur de 50 000 euros consacrée à l'ensemble des quartiers d'habitat social pour l'année 2024

Ville de Thonon-les-Bains

La Ville de Thonon-les-Bains est l'unique territoire de Thonon Agglomération à détenir un QPV.

La Ville de Thonon-les-Bains est particulièrement attentive au bien-être de ces habitants. C'est pourquoi, elle met en œuvre une politique destinée à créer un environnement favorable pour ces derniers : les actions émanant du centre social ou du service Jeunesse, de même que le programme de réussite éducative contribuent à développer l'information et la cohésion autour de la parentalité, de l'emploi, du vivre-ensemble.

Les services sportifs et culturels de la Ville travaillent à offrir des espaces d'éveil et de partage autour de références et de patrimoines communs. Au sein des équipements culturels de la Ville, les équipes sont interlocutrices de toutes les structures sociales du territoire pour recevoir les publics sociaux,

participer à des réunions de réflexions, être partenaires d'un projet. Le Pôle de la Visitation, qui accueille 165 000 visiteurs par an, déploie une programmation d'animations, d'expositions et de rencontres à destination de tous les publics, et a inauguré en 2023 un nouveau service de prêt d'œuvres d'art à la maison afin de démocratiser l'art et l'accès à la culture.

Le service Culture travaille également à l'accès à la Culture pour tous : sensibilisation à l'art contemporain à La chapelle-espace d'art contemporain avec quatre expositions par an dont l'accès est gratuit (18 000 visiteurs par an), des expositions conçues pour le plus grand nombre au musée du Chablais et à l'écomusée de la pêche et du lac sur des thématiques d'histoire, d'histoire de l'art, d'ethnographie et de société (11 000 visiteurs par an). Dans chaque équipement, les visiteurs sont reçus par des médiateurs culturels formés qui adaptent leur approche et les outils en fonction de chaque public et notamment les jeunes de tous âges (visites-ateliers, livrets-jeux, visites sensorielles pour les tout-petits, enquête numérique pour les adolescents). L'accueil des publics sociaux est un axe de développement depuis plusieurs années.

L'éducation artistique et culturelle est un sujet transversal actif à l'échelle du territoire, tout particulièrement en direction de la jeunesse et des habitants des quartiers d'habitat social. Les tickets Culture lors des vacances scolaires permettent d'accueillir les enfants dans les divers équipements culturels de la Ville, avec une grande mixité sociale et un partenariat avec les structures sociales. Les parcours culturels thononais (PCT) demeurent le dispositif majeur de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et touchent plus de 600 élèves par an avec une attention particulière sur le quartier prioritaire et les quartiers en veille active. Deux autres dispositifs portés par l'Ecole de Musique et de Danse de Thonon (EMDT), l'Orchestre à l'école (3 ans de pratique instrumentale pour 2 cohortes d'élèves en écoles élémentaires) et Au Chœur de l'école (1 an de pratique de chant choral pour 6 classes élémentaires) sont soutenus par la Ville, Thonon Agglomération du Département. Les écoles situées en quartier d'habitat social sont prioritaires.

Sur la période 2024-2030, la Ville portera également le projet du musée de Thonon au château de Rives. Cet équipement est conçu pour être ouvert à tous, accueillant et accessible. Son concept repose sur les piliers suivants : les enjeux contemporains de la société et du territoire chablaisien, le dialogue entre collections anciennes et œuvres contemporaines, un musée évolutif et participatif. Des enjeux contemporains telle la visibilité des artistes femmes, le bien-être au musée ou la réflexion sur la notion de frontière seront parmi les premiers sujets traités par ce musée original conçu de manière collaborative et participative.

Soucieuse d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, la Ville s'est engagée en 2024 dans un processus de certification Qualivilles (AFNOR). Plusieurs engagements de ce référentiel portent sur l'accès aux droits et la simplification du parcours usager, sur l'accessibilité des locaux, sur l'amélioration continue de service en relation avec les besoins exprimés des usagers, ainsi que sur un accompagnement bienveillant et efficace par les agents dans toutes les démarches administratives. La mise en œuvre d'une telle démarche résulte d'une véritable volonté municipale de répondre de manière optimale aux attentes des administrés tout en intégrant la nécessaire modernisation du service public.

Dès 2024, la ville de Thonon-les-Bains va renforcer sa collaboration avec le service Cohésion des Territoires et Citoyenneté de Thonon Agglomération afin de proposer une programmation d'été unique

dans le cadre de Quartiers d'été, à destination des habitants du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains.

Une collaboration est également effectuée depuis 2022 avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) à l'occasion de cellules de veille pilotées par le CISPD-R qui est la branche tranquillité publique du contrat de ville. En effet, la ville de Thonon via le service Education, jeunesse, centre social et sa police municipale participe aux projets de cohésion sociale et lutte contre les incivilités émanant de ces cellules de veille.

Ainsi la police municipale intervient rapidement pour répondre aux appels concernant les nuisances sonores, les dégradations et autres incivilités, en traitant les incidents pour rétablir le calme au sein du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains et en renforçant les patrouilles.

Des patrouilles régulières d'une nouvelle brigade verte dans les espaces verts et les zones sensibles permettront de renforcer une présence de proximité, de dissuader les incivilités et sensibiliser les habitants au respect de l'environnement en évitant les dépôts sauvages.

En outre, dans ses liens avec la population, la police municipale travaille à sécuriser les abords des écoles et des équipements publics pour garantir la sécurité des enfants et des usagers.

Des opérations "Tranquillité Vacances" pour veiller sur les habitations des habitants en vacances et prévenir les cambriolages sont à la disposition des habitants du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains.

La police municipale participe volontiers à des tournois sportifs avec les jeunes afin de promouvoir des comportements positifs et renforcer les liens entre police et jeunes.

Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Signataire de la précédente génération de contrats de ville 2015-2023 et en tant que chef de file de l'action sociale, du développement social, de l'autonomie des personnes et de la solidarité des territoires, le Département s'est appuyé sur ses dispositifs sociaux et médico-sociaux afin de favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, à la fois :

- À titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficulté ;
- Au titre des actions collectives via les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations.

Pour la période 2024-2030, les priorités des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 constituent également des priorités pour les politiques publiques départementales : emploi, éducation, soutien à la parentalité, transition énergétique, cadre de vie, « vivre ensemble ».

Au travers de son engagement, le Département souhaite **contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales**, qui sont particulièrement marquées au sein des quartiers prioritaires. Ces quartiers

concentrent en effet des populations toujours plus en difficulté et devant faire face à des précarités multiples : sociale, économique, relationnelle, numérique, énergétique...

Ainsi, le Département **mettra à disposition son offre de droit commun, principalement dans le champ des solidarités humaines, de la réussite éducative (Cités éducatives ou Territoires éducatifs ruraux, si les secteurs sont concernés par de tels dispositifs) ou encore des actions culturelles et sportives**, et participera aux différentes instances de gouvernance politiques et techniques.

Cette action s'appuiera à titre principal sur les différents schémas départementaux de politiques publiques relevant du secteur des solidarités et sur le futur schéma départemental d'action sociale et médico-sociale, ainsi que sur le référentiel de l'action sociale départemental adopté le 10 juin 2024.

Au-delà de **l'accès à des aides individuelles ou prestations de droit commun** au bénéfice de personnes isolées et de familles en difficultés (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Fonds de Solidarité pour le Logement, Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, Allocations Mensuelles, Fonds départemental d'action sociale facultative, Fonds d'aide aux jeunes...), **l'accompagnement social ou médico-social** proposé par les services du Département et de ses opérateurs, cherchera à **rendre la personne la plus autonome possible sur le plan social, à prévenir les situations de perte d'autonomie et de vulnérabilité**, tout en contribuant activement à l'enjeu de **prévention et de protection de l'enfance**.

L'intervention du Département dans les quartiers prioritaires se traduira également par :

- **Un Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité et un Accompagnement médico-social** du public relevant prioritairement des compétences départementales conformément au Référentiel Départemental de l'Action Sociale adopté par l'Assemblée Départementale le 10 juin 2024 ;
- Une offre de services renforcée par la présence des services sociaux départementaux au cœur du quartier prioritaire de Collonges Sainte Hélène de Thonon-les-Bains (locaux de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Chablais) et à proximité des quartiers d'habitat social de Thonon Agglomération (Pôles Médico-sociaux de Thonon-les-Bains et Douvaine)
- Des modalités d'intervention toujours plus adaptées de la prévention spécialisée, pour tenir compte des spécificités rencontrées ;
- La mise en œuvre d'un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA pour accélérer leur retour à l'activité, conformément à la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 ;
- Un partenariat renouvelé avec des associations et structures partenaires œuvrant dans l'accès aux droits ou répondant à des besoins de première nécessité : Espaces France-Services, épiceries sociales, aide aux victimes notamment de violences conjugales ou intrafamiliales... ;
- La participation aux autres instances du territoire et actions déclinées : Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Les services de la Direction Territoriale du Chablais sont les partenaires de proximité des différentes actions qui ont vocation à être mises en synergie avec le contrat de ville :

- o Numérique : dans le cadre du Plan Départemental d'Inclusion Numérique, le conseiller numérique de la Direction Territoriale travaille en collaboration avec celui de Thonon agglomération (ateliers collectifs) ;

- Parentalité : actions collectives en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Arc-en-ciel, Tralali et Papoto ;
- Lien social vivre ensemble : renforcement des liens de travail et actions des Pôles Médico-Sociaux (PMS) de Thonon ville avec les maisons de quartiers ;
- Prévention des violences intra familiales : participation du service de protection de l'enfance aux actions de sensibilisation des acteurs des communes, en lien avec le CISPD ;
- Culture : installation d'un groupe de travail thématique transversal « culture et social » afin de mieux identifier et rapprocher les acteurs locaux des réseaux culturel et social.

Les bailleurs sociaux

Trois bailleurs sociaux sont signataires du contrat de ville. Deux d'entre eux possèdent du patrimoine au sein du quartier prioritaire :

Halpades

Dans le cadre de son projet stratégique "ascension 2025", Halpades est engagé depuis plusieurs années sur la thématique du « mieux vivre ensemble et la vie de village retrouvée ». Ainsi, le service développement social urbain, créé pour structurer ce plan stratégique, a pour mission d'accompagner tous les locataires en difficulté, à l'aide d'intervention de travailleurs sociaux, et d'initier des actions de développement social et urbain au sein des quartiers, en partenariat avec les acteurs locaux et les résidents.

Halpades renouvelle son engagement auprès de Thonon Agglomération dans ses actions Politique de la Ville et notamment dans le cadre de la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliquée au sein du quartier de Ste- Hélène.

Léman Habitat

Léman habitat a mené une réflexion sur la réhabilitation et réaffectation de la salle Maurice Andrier, inutilisable depuis son incendie en 2013. Un travail partenarial avec les habitants et Thonon agglomération, a été effectué afin de proposer un projet en adéquation avec les besoins des habitants. Il a été convenu de transformer cet espace, en un lieu convivial doté d'une épicerie et accueillant le centre social.

L'agence de Léman habitat, investira les locaux vacants du centre social.

Par ailleurs, Léman Habitat poursuivra ses actions au sein du quartier dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB, suivant les axes favorisant le lien social et le mieux vivre ensemble, tout en continuant de s'appuyer sur ses outils existants.

Un 3^{ème} bailleur possède du patrimoine au sein de plusieurs quartiers d'habitat social de l'agglomération, il s'agit d'Haute-Savoie Habitat.

Haute-Savoie Habitat

Haute-Savoie Habitat n'a pas de patrimoine au sein du QPV. Son patrimoine se situe dans les quartiers d'habitat social au sein desquels le service CTC de Thonon Agglomération agit :

- Douvaine : quartier des Bolliets
- Sciez : Quartier des Crêts
- Perrignier : Les Campanules
- Bons-en-Chablais : Quartier Les Prés Riants

Haute- Savoie Habitat s'engage à poursuivre son travail partenarial avec Thonon Agglomération pour le bien- être des habitants.

La Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents ».

II. Le contrat de ville 2024 – 2030 de Thonon Agglomération

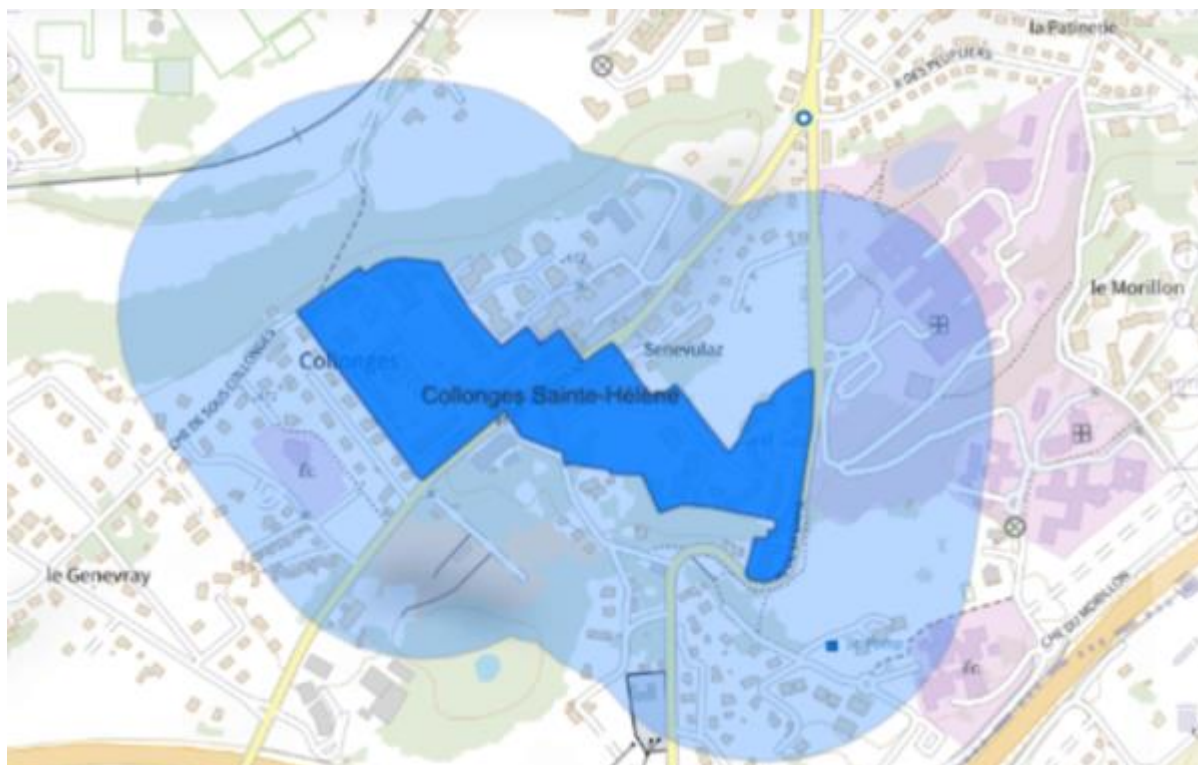
A. Le périmètre géographique du QPV de Thonon Agglomération

a. Le quartier prioritaire de Thonon Agglomération reste inchangé⁵

La cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été actualisée au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte des évolutions socio-économiques.

Le décret n°2023-1314 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a ainsi officialisé le travail partenarial engagé avec les élus pour élaborer la nouvelle géographie.

Le QPV de Thonon Agglomération reste inchangé. **Il s'agit du quartier de Collonges- Ste Hélène de Thonon-les-Bains**, bien que Thonon Agglomération ait sollicité l'extension du périmètre de quartier prioritaire de la ville au secteur de la Versoie.



Périmètre du QPV Collonges- Ste Hélène

Au 1^{er} janvier 2018, la population vivant dans le quartier prioritaire s'élevait à **1 305 habitants**⁶.

⁵ Source : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-logement/Politiques-de-l-Etat-et-reglementations/Quartiers-prioritaires-de-la-ville>

⁶ Source : INSEE, recensement de la population 2018. Dernier chiffre disponible à l'échelle du QPV.

b. Poche de pauvreté - Le quartier de la Versoie

En juillet 2023, lors de la révision de la géographie prioritaire par les services de l'Etat, le président de l'agglomération a fait part au préfet de son souhait de voir classer en quartier prioritaire le quartier de la Versoie. En effet des éléments d'alerte avaient alors été remontés par les services municipaux, de police, de prévention et par les élus de la ville concernant ce quartier.

Le quartier de la Versoie est un quartier regroupant 232 logements (Versoie 1- Versoie 2 – Hameau de la Versoie) comprenant 539 habitants. Accolé à cet ensemble, celui des Pèlerins regroupe 96 logements, soit un total de 328 logements.

Les habitants de la Versoie expriment un fort sentiment d'insécurité du fait d'un système organisé autour du trafic de stupéfiants au sein du quartier.

C'est pourquoi six cellules de veille ont été organisées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance entre novembre 2022 et juillet 2024, en présence de représentants du tribunal, du commissariat de police, de la police municipale, du bailleur social, des acteurs de prévention, du service jeunesse et du centre social.

Un diagnostic en marchant a également été réalisé au sein du quartier avec les habitants, qui réclament plus de sécurité et d'attention de la part de l'Etat et des collectivités locales. Les forces de l'ordre (police municipale et nationale) ont d'ores et déjà redoublé leurs efforts en organisant des patrouilles quotidiennement, jour et nuit au sein du quartier.

Des actions émanant du contrat de ville ont été menées entre 2022 et 2024 (actions en faveur de l'emploi, d'activités culturelles et programmation Quartiers d'été dédiée) avec la présence des adultes-relais de Thonon Agglomération, afin de créer du lien avec les habitants et générer de l'apaisement.

Au regard de ces éléments et des échanges avec les services de l'Etat il est décidé de classer le quartier de la Versoie en tant que « poche de pauvreté » conformément au point « 2. Davantage de souplesse pour intervenir dans les poches de pauvreté » de la circulaire du 31 août 2023.

c. Les quartiers d'habitat social de Thonon Agglomération au sein desquels la politique de la ville s'applique

Localement, la politique de la ville a été pensée à destination de l'ensemble des habitants des quartiers d'habitat social de la ville de Thonon-les-Bains et des 3 autres principales communes de l'agglomération (Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez) allant de ce fait au-delà de la géographie dite « prioritaire » définie par l'Etat.

Au sein de la commune de Thonon-les-Bains, il s'agit des quartiers suivants :

- Les Harpes-Morillon,
- Le Châtelard,

- Les Plantées,
- Vongy,
- La Versoie.

Au sein des autres communes de l'agglomération :

- Douvaine : le quartier des Bolliets
- Sciez : le quartier des Crêts
- Bons en Chablais : le quartier des Prés Riants
- Perrignier : le quartier des Campanules

B. Méthodologie d'élaboration du Contrat de ville -Engagements Quartiers 2030

Afin de définir les thématiques prioritaires du contrat de ville, 2 méthodes ont été utilisées :

- La participation citoyenne.
- L'organisation de groupes de travail thématique avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville.

Les résultats de ces 2 dispositifs ont été croisés afin d'aboutir à des thématiques d'intervention prioritaires partagées par les habitants et les partenaires.

a. La nécessaire participation citoyenne, pour la prise en compte des thématiques

Bien que la circulaire du 31 août 2023, n'impose plus la mise en place de conseils citoyen afin de recueillir les besoins des habitants des quartiers prioritaires, elle prévoit que la participation citoyenne soit au cœur de tous les projets. En effet, cette contribution permet de répondre réellement aux besoins des habitants. Les territoires sont libres de déterminer les moyens permettant de recueillir la parole des habitants.

A Thonon Agglomération, un nouveau mode de participation citoyenne a été expérimenté. Il a été fait appel à la société Mont Conseils, qui a conçu un outil de participation citoyenne permettant d'aller à la rencontre des habitants en leur présentant un petit animal, en l'occurrence un castor – *cf photo ci-contre*, qui enregistre leur parole de façon anonyme : constats, attentes, nouvelles idées, etc...et les retranscrits en texte.

Du 14 novembre 2023 au 24 janvier 2024, les adultes-relais ainsi que la cheffe de projet cohésion sociale sont allés à la rencontre des habitants du QPV et l'ensemble des quartiers d'habitat social du territoire avec la mascotte « *Eddi* ». Cette dernière a permis de créer un lien convivial avec les habitants. Le prestataire Mont Conseils s'est ensuite chargé d'exploiter les données et de présenter les statistiques et une analyse des résultats.

10 quartiers ont été visités, lors de **18 sessions**, et **422 contributions** récoltées⁷.

⁷ 3 contributions n'ont pas pu être exploitées (1 inaudible, et 2 tests)

Attentes prioritaires des habitants

Parmi les 419 contributions exploitables des habitants, les principaux besoins des habitants peuvent être retranscrits au sein des thématiques suivantes :

- Le vivre ensemble (108 contributions)

Les habitants ont exprimé des besoins autour de l'éducation des jeunes faisant ressortir un besoin d'accompagnement (exemple : médiateurs) et d'animation au sein des quartiers.

La sécurité a également été citée comme priorité, avec notamment une demande autour de la remise en place de l'éclairage public en continue la nuit.

Extrait du rapport de la société Mont Conseils :

« ✓ Les habitants ont abondamment exprimé leur souhait de multiplier les animations dans les quartiers. Les animations sportives, culturelles et citoyennes apportent beaucoup au bien-être des jeunes et au vivre ensemble des quartiers. Le travail des équipes du service Cohésion des territoires et Citoyenneté a été unanimement salué par les habitants. Ceux-ci souhaiteraient que les équipes et passages puissent être multipliés.

✓ Pour les mêmes raisons, les habitants souhaiteraient que se multiplient les ateliers éducatifs type langue, lecture, écriture, citoyenneté qui leur semblent être l'une des clefs pour parvenir à une société équilibrée et heureuse demain.

✓ La discrimination vécue au quotidien est un marqueur incontournable de notre étude. Elle concerne l'ensemble de la vie quotidienne et favorise la division de la société et l'exclusion, le rejet de l'autre. Cette discrimination se mesure très concrètement par les trop fréquents « contrôles au faciès » et la discrimination à l'emploi ».

- La santé (71 contributions)

Les habitants ont évoqué les problématiques liées à l'accès à la santé. Aucune expression relevant du bien-être n'a été cependant exprimé. Cela démontre l'urgence des problématiques de santé pour les habitants. Les problématiques majoritaires relevées portent sur l'accès aux soins, le territoire étant vécu comme un désert médical en raison du manque de médecins généralistes et spécialistes.

Quel que soit le quartier et toutes populations confondues, les difficultés d'accès à tout type de médecins ou de soins représentent un frein majeur à l'épanouissement et à la qualité de vie des habitants. Cette difficulté, très souvent exprimée, a des conséquences dommageables pour les habitants (absence de possibilité de soins, impossibilité de rencontrer un médecin donc de se faire

soigner, jusqu'à certains drames exprimés dans quelques contributions isolées liés à un défaut de dépistage).

Extrait du rapport de la société Mont Conseils :

« ✓ Incontestablement, le DÉSERTE MÉDICAL est la préoccupation majeure de la thématique SANTÉ avec plus de 80% d'avis directement liés. Le manque de médecins généralistes, de spécialistes et de maisons de santé est un élément particulièrement néfaste au développement et à la qualité de vie du territoire ».

- Les équipements (69 contributions)

Deux axes prioritaires ont été relevés par les habitants :

- ⇒ Mise en place d'équipements sportifs : agrès, salle de musculation, piscine
- ⇒ Renforcer l'aménagement d'espaces partagés : parcs pour enfants avec balançoires et jeux, maison de quartiers avec animation

Extrait du rapport de Mont Conseils :

« ✓ Les maisons de quartier et salles communes liées contribuent à l'évidence au bien-être des habitants et au vivre ensemble des quartiers. Les habitants ont exprimé le souhait de voir ces lieux totems se développer - lorsqu'ils existent - et en voir de nouveaux s'implanter dans les quartiers qui n'en ont pas.

✓ Les infrastructures extérieures (bancs, table, etc.) ainsi que les équipements extérieurs de sports (agorespace, tennis de table, cages, paniers, musculation extérieure, etc.) sont plébiscités. Là aussi, ils souhaitent unanimement que ces équipements se pérennisent et se multiplient ».

- Le logement / intérieur et extérieur (55 contributions)

Les habitants ont majoritairement proposé des idées afin d'améliorer la rénovation intérieure de leur logement (39 contributions sur 55).

Extrait du rapport de la société Mont Conseils :

« La rénovation intérieure des logements est le marqueur principal de la catégorie. Ce besoin en rénovation concerne autant les parties communes que l'intérieur des logements. Cette caractéristique est exprimée dans tous les quartiers.

La rénovation extérieure, en particulier l'isolation, est le second item de la catégorie LOGEMENT. Ce besoin en rénovation est particulièrement marqué par la volonté de réaliser des économies d'énergie dans le contexte actuel ».

- Autres sujets (116 contributions)

Divers sujets évoqués par les habitants au sein de cette catégorie.

Extrait du rapport de la société Mont Conseils :

« ✓ *La culture et l'éducation : un besoin fortement exprimé autour de l'animation des quartiers. Les habitants sont demandeurs d'accès à la culture, à l'éducation populaire - donc accessible -, aux loisirs et à l'information ;*

✓ *Les droits sociaux et économiques : les besoins exprimés autour de ces thématiques relèvent d'une part de l'accès à la santé et à un logement décent ainsi que de l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation. Ces éléments représentent les facteurs prioritaires de la catégorie AUTRES SUJETS dans le cadre du développement des quartiers. Pour le bien-être des familles, des habitants, du territoire et du vivre ensemble à l'échelle du plus grand nombre ».*

Durant la période 2024-2030, ce travail de concertation citoyenne sera réitéré et renforcé. Les habitants seront systématiquement consultés avant et pendant la mise en place d'un projet à l'aide d'outils facilitant la participation citoyenne.

b. Les groupes de travail thématiques avec les partenaires

Des groupes de travail ont été organisés avec, d'une part, les partenaires du contrat de ville et, d'autre part, les associations porteuses de projets du contrat de ville, et ce dans le but d'affiner le contenu des thématiques évoquées par les habitants et définies dans le cadre national de mise en œuvre des contrats de ville.

Durant ces temps d'échanges, un travail de réflexion a été effectué sur les moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs définis. Par exemple, pour la thématique transition écologique, un des objectifs à atteindre est la promotion à l'alimentation saine. Le groupe de travail s'est donc questionné sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Les associations qui portent des projets dans le cadre de l'appel à projet annuel ont également contribué au travail de définition des axes d'intervention du futur contrat de ville. Leur contribution a été intégrée à part entière dans ce document.

Les contributions émanant de ces groupes de travail ont permis de définir des avant-projets qui feront l'objet de fiche-actions à élaborer pour la période 2024-2030 avec les partenaires.

Ce travail se fera lors de groupes de travail organisés de façon régulière⁸. Les associations concernées seront également associées à ce travail.

⁸ La liste des fiches thématiques n'est pas une liste exhaustive. Elle pourra être agrémentée de thématiques supplémentaires en fonction des besoins des habitants durant la période 2024-2030.

C. Les thématiques prioritaires du contrat de ville 2024-2030 de Thonon Agglomération

Les thématiques prioritaires du contrat de ville ont été sélectionnées suite à la participation citoyenne réalisée avec la mascotte Eddi tout en restant en adéquation avec les engagements pris par la France au niveau international ; ceci, afin de renforcer les droits fondamentaux pour tous.

En effet, le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Thonon Agglomération se donne pour mission de mettre en lumière les objectifs de développement durable (ODD)⁹, également nommés Objectifs mondiaux, adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

Les ODD indiquent ainsi la conduite à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. **Les ODD sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux.**

La feuille de route de la France, qui découle de ces orientations, a été adoptée le 20 septembre 2019, et comporte six enjeux que la société française doit relever¹⁰:

1. Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.

⁹ Il existe 17 ODD officiels :

- Eradication de la pauvreté
- Lutte contre la faim
- Accès à la santé
- Accès à l'éducation de qualité
- Egalité entre les sexes
- Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- Recours aux énergies renouvelables
- Accès à des emplois décents
- Innovation et infrastructures
- Réduction des inégalités
- Villes et communautés durables
- Consommation responsable
- Lutte contre le changement climatique
- Protection de la faune et de la flore aquatiques
- Justice et paix
- Partenaires pour les objectifs mondiaux

¹⁰ Source : www.ecologie.gouv.fr

3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable.
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Au sein du contrat de ville 2024-2030 de Thonon Agglomération, la mise en œuvre des ODD se traduit par le renforcement de :

- L'effectivité des droits humains fondamentaux (a)
- La transition écologique et énergétique (b)

Deux autres axes sont également une priorité du contrat de ville de Thonon Agglomération.

Il s'agit :

- De la tranquillité publique et la sécurité à renforcer notamment suite aux émeutes urbaines de l'été 2023 (c)
- Du cadre de vie et du renouvellement urbain qu'il est nécessaire d'aborder sous le prisme du développement durable -aspects sociaux, économiques, et environnemental) pour le bien-être de tous (d)

a. L'effectivité des droits humains fondamentaux au sein du contrat de ville de Thonon Agglomération

Où les droits de l'Homme commencent-ils ? s'interrogeait en 1948 Eleanor Roosevelt, co-auteure de la déclaration universelle des droits de l'homme. Et elle répondait : Dans des lieux proches de nous, si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du globe. C'est le monde de la personne individuelle, du quartier où elle vit, de l'école ou du collège qu'elle fréquente ; de l'usine où elle travaille. Ce sont les endroits où chaque homme, chaque femme, chaque enfant cherche l'accès égalitaire à la justice, l'égalité des chances, le respect de la dignité et une protection contre la discrimination. Si ces droits n'ont pas de signification dans ces lieux proches, ils n'ont pas de signification ailleurs ».

L'objectif pour le contrat de ville de Thonon Agglomération, est de développer cette « culture des droits humains » qui permette de garantir la jouissance effective de ces droits dans des lieux proches des habitants. Et de contribuer ainsi au respect des engagements pris solennellement par l'Etat au niveau international.

L'idée est de fonder le mode de fonctionnement du contrat de ville sur la philosophie de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), en faisant de chaque habitant, quels que soient ses origines, son statut social, ses croyances, un acteur à part entière de la vie communale et intercommunale, doté de droits et de devoirs.

Les compétences complémentaires des communes et des intercommunalités touchent, en effet, directement à l'exercice des droits fondamentaux reconnus par les textes et normes internationaux, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement ou encore de la culture (1) mais également dans le domaine de l'éducation (2).

1. Les Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)

Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ont longtemps été ignorés, alors même qu'ils recouvrent un ensemble d'aspirations humaines essentielles : alimentation, éducation, logement, santé, accès à l'eau, conditions de travail dignes et sûres, loisirs, protection en cas d'accident ou de maladie, environnement sain... La promotion des DESC est aujourd'hui au cœur des luttes pour la dignité humaine et la justice sociale.

Les services publics contribuent en effet de façon décisive à répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière d'éducation, de santé, d'accès à l'eau et à l'énergie, de transports, etc. Ce qui permet de réduire les inégalités existantes entre les catégories de population, les zones urbaines et rurales et les régions en matière d'accès aux services de base.

Les DESC peuvent également servir de critère pour la conception et l'évaluation des services publics. Ils permettent en effet de réintroduire un critère de justice sociale (l'équité d'accès aux services de base) dans la mise en œuvre des services publics.

Les DESC trouvent leur origine au sein de de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** (DUDH) de 1948 qui englobe une série de droits considérables, mêlant indifféremment droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC) est venu structurer les thématiques. Il a été adopté en 1966 et devenu applicable en 1976.

Le PIDESC est un traité international qui a notamment été ratifié par la France et qui permet aux citoyens de faire valoir leurs droits économiques sociaux et culturels.

Les collectivités locales des Etats signataires du PIDESC doivent se saisir des DESC pour une mise en œuvre effective.

A Thonon Agglomération, la mise en œuvre des DESC se traduit par leur formulation expresse au sein du contrat de ville.

Fiche thématique : Droits économiques sociaux et culturels (DESC)

Objectif : Rendre effectifs les droits humains fondamentaux pour tous

Extraits du rapport de la société Mont Conseils suite à la réalisation de la participation citoyenne :
 « les besoins exprimés autour [des DESC] relèvent d'une part de l'accès à la santé et à un logement décent ainsi que de l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation ».
 « Les habitants sont demandeurs d'accès à la culture ».

1. Les droits économiques

Ces droits comprennent l'accès à un emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation.

Exemples de projets proposés :

- ⇒ Renforcer le travail en transversalité avec France Travail et la Mission locale Jeunes : Formation approfondie des agents d'accueil des structures publiques, éducateurs de prévention, des adultes- relais, des travailleurs sociaux, les animateurs des maisons de quartier, des gardiens des bailleurs sociaux, pour faire connaître l'existant en matière de dispositifs d'emploi¹¹ et entrepreneuriat
- ⇒ Diffuser dans les halls d'entrée des immeubles les actualités de Thonon agglomération et ses partenaires ex : France Travail, Mission locale, Chablais inter emploi ...

2. Les droits sociaux

Ces droits comprennent l'accès à la santé et le droit d'atteindre le meilleur état de santé possible. Il comprend également le droit d'accès à un logement et notamment à un logement décent.

Droit à la santé :

C'est le droit d'accéder au meilleur état de santé possible, qu'il s'agisse de la santé physique ou mentale. Comme dans de nombreux territoires, l'offre de soins est difficilement accessible sur le territoire de Thonon Agglomération du fait d'une faible densité de médecins et de professionnels du paramédical. Les soins en santé mentale se dégradent également faute d'unité et de praticiens exerçant sur le territoire.

En matière de politique de santé, l'opportunité d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de l'agglomération est actuellement à l'étude avec l'appui de l'ARS. Ce dispositif, qui permettrait notamment de développer des actions en matière de promotion et de prévention santé.

Exemple de projets proposés :

- ⇒ Prévoir des actions de sensibilisation au sujet de la santé mentale
- ⇒ Collaborer avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du Bas chablais et Haut chablais : création d'actions de sensibilisation à la santé (actions de promotion et prévention à la santé ex : dépistages) à destination des habitants des quartiers d'habitat social.

¹¹ Cf engagements France travail page 10

Droit à un logement décent :

Le droit au logement est reconnu comme un droit social au niveau international par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

En France, la loi Besson de 1990 a affirmé le droit à un logement décent. Le Conseil constitutionnel, quant à lui, a affirmé en 1995 que la possibilité pour chacun de disposer d'un logement décent était un objectif de valeur constitutionnelle.

Le droit au logement est un élément fondamental à la survie de l'individu et un prérequis indispensable à la mise en œuvre de nombreux autres droits politiques et sociaux. En effet, l'effectivité du droit au logement permet par exemple, d'améliorer la santé mentale, ce qui permet une meilleure prédisposition pour accéder à l'emploi.

Extrait du rapport d'analyse de la société Mont Conseils suite à la participation citoyenne réalisée :
« La rénovation intérieure des logements est [une préoccupation importante des habitants]. Ce besoin en rénovation concerne autant les parties communes que l'intérieur des logements. Cette caractéristique est exprimée dans tous les quartiers ».

Exemple de projets proposés :

- ⇒ Une fiche-action est en cours de réalisation en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services du Département (les travailleurs sociaux) et l'association La passerelle. Ce projet vise à rendre effectif le droit au logement décent pour tous par l'amélioration de l'intérieur des logements.

3. Les droits culturels

Ces droits comprennent l'accès à la culture pour tous et le droit d'exprimer sa propre culture en vue d'une paix sociale.

Exemples de projets proposés :

- ⇒ Réactiver les groupes de travail autour de la culture :
 - Groupe de travail entre les travailleurs sociaux et les opérateurs culturels
 - Ateliers autour des freins à l'accès à la culture
 - Projet fil rouge « Habiter » de Thonon Agglomération : projet favorisant la participation de tous par la culture
- ⇒ Favoriser des actions autour de la valorisation des cultures :
 - S'inspirer du projet « Traversée » porté par Info Jeunes, initié en 2016 visant à se questionner sur l'identité et les migrations
 - S'appuyer sur le « Forum partir à l'étranger » : Les associations ou les habitants peuvent représenter leur culture en tenant des stands ou ateliers.
- ⇒ Faire la promotion des Médiathèques auprès de l'ensemble des habitants des quartiers d'habitat social :
 - Organiser des campagnes d'inscription auprès de habitants
- ⇒ Prévoir des actions autour du patrimoine du territoire : l'objectif est de faire sortir les habitants hors de leur quartier tout en découvrant le patrimoine du chablais

Un des groupes de travail était constitué d'associations et structures porteuses de projet dans le cadre de l'appel à projet annuel. Ce groupe a fait le choix de travailler sur les freins à lever afin de pouvoir accéder aux droits fondamentaux :

Voici des exemples de leurs propositions.

- ⇒ Le manque de lien entre les différents acteurs du territoire ne permet pas de rendre les DESC des habitants les plus effectifs possibles. En effet, les habitants ne sont pas assez informés de ce qui est proposé par les acteurs.

Que faire ?

- Coordination entre les acteurs du territoire afin de centraliser les informations
- Renforcer la mise en place de médiateurs de terrains afin de renforcer le lien avec les habitants et relayer les informations
- ⇒ Les habitants n'ont pas conscience qu'ils ont des droits fondamentaux à faire valoir, ils ne se sentent pas forcément légitimes pour s'en saisir

Que faire ?

- Communiquer clairement sur ces droits fondamentaux en organisant des ateliers autour des DESC
- Former les professionnels du territoire aux droits fondamentaux (encadrants, travailleurs sociaux, etc...)
- Soutenir des projets innovants autour des DESC

2. Emancipation pour tous à travers l'éducation

L'éducation est un droit humain fondamental dont le but est de sortir les hommes et les femmes de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'assurer un développement durable. L'éducation est l'un des outils les plus efficace pour affranchir de la pauvreté les enfants et les adultes exclus et elle représente un tremplin vers d'autres droits humains fondamentaux. Elle constitue l'investissement le plus durable. Le droit à une éducation de qualité est déjà solidement ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans les instruments juridiques internationaux ainsi que dans la constitution française.

Fiche thématique : Emancipation pour tous à travers l'éducation

Objectif 1 : Renforcer l'estime de soi de tous

Objectif 2 : Prévenir le décrochage scolaire des enfants les plus en difficulté

Objectif 3 : Contribuer à l'épanouissement de tous en favorisant le vivre-ensemble

Objectif transversal : S'appuyer sur des dispositifs existants

Extrait du rapport de la société Mont Conseils suite à la participation citoyenne réalisée : « *les habitants souhaiteraient que se multiplient les ateliers éducatifs type langue, lecture, écriture, citoyenneté qui leur semblent être l'une des clefs pour parvenir à une société équilibrée et heureuse demain* ».

Objectif 1 : Renforcer la confiance en soi

Cible : les collégiens et lycéens ainsi que les parents.

S'appuyer sur les dispositifs existants et les décliner au bénéfice des habitants des quartiers d'habitat social. Ci-dessous quelques exemples de dispositifs mobilisables.

- ⇒ Ateliers « Estime de soi » proposés par l'Info jeunes : activer ces ateliers au bénéfice des habitants des quartiers d'habitat social et QPV
- ⇒ Espaces de parole sous forme d'ateliers favorisant la confiance en soi et la connaissance de lieux ressources en santé mentale.
- ⇒ Ateliers socio- linguistiques à destination des adultes ne maîtrisant pas la langue française. Le fait de ne pas maîtriser la langue du pays dans lequel on vit peut entraîner des répercussions sur l'estime de soi et sa capacité à agir.

Le centre social de Thonon-les-Bains propose des ateliers de ce type animés par des bénévoles.

- ⇒ Proposer une pratique culturelle, artistique et sportive au sein du quartier
- ⇒ Faire la promotion de l'entraide durant les activités culturelles : les jeunes qui aident leur pair en difficulté afin de lever leurs blocages. Cette pratique favorise l'estime de soi.

Objectif 2 : Prévenir le décrochage scolaire des enfants les plus en difficulté.

S'appuyer sur les dispositifs existants et les décliner au bénéfice des habitants des quartiers d'habitat social. Ci-dessous quelques exemples de dispositifs mobilisables.

- ⇒ Favoriser la pratique d'un instrument de musique dans le but :
 - D'améliorer la lecture : savoir lire une partition de musique permet de progresser sur la lecture d'une manière générale
 - Développer le goût du travail et de l'effort

Les orchestres à l'école sont d'excellents programmes permettant d'atteindre ces objectifs. Il en existe à Thonon-les-Bains -4 cohortes, et à Bons-en-Chablais.

- ⇒ Médiathèque : renforcer la promotion des médiathèques auprès des jeunes, car c'est un lieu propice pour travailler.

- ⇒ Le dispositif sentinelles et référents porté par l'Info Jeunes : l'objectif est de prévenir les situations de harcèlement scolaire. Ces situations peuvent engendrer des conséquences dramatiques sur les jeunes comme le fait de devenir décrocheurs scolaires.
- ⇒ Le dispositif « Phare » de l'Etat contre le harcèlement et le cyberharcèlement à l'Ecole

Objectif 3 : Contribuer à l'épanouissement de tous en favorisant le vivre ensemble

S'appuyer sur les dispositifs existants et les décliner au bénéfice des habitants des quartiers d'habitat social. Ci-dessous quelques exemples de dispositifs mobilisables.

- ⇒ Faciliter la participation des habitants aux activités sans prévoir d'inscription préalable
- ⇒ Dispositif des colonies apprenantes porté par le service des dispositifs de réussite éducative-Ville de Thonon : l'objectif de ces sorties est de favoriser le vivre-ensemble et la mixité filles-garçons. Ces séjours se déroulent sur 1 semaine les jeunes âgés de 6 à 15 ans.
- ⇒ Favoriser la mise en place d'évènements dans les quartiers en lien avec le centre social de Thonon, la MJC Chablais, le Foyer culturel de Sciez, etc.
- ⇒ Concevoir la programmation quartiers d'été en cohérence et en s'appuyant sur les activités existantes dans le Chablais.

L'inscription de la thématique des droits fondamentaux au sein du contrat de ville en fait un axe fort et fondamental de la stratégie 2024-2030.

b. Transition écologique et énergétique

La transition écologique englobe le droit à un environnement sain.

Bien que ce ne soit qu'en 2021 que ce droit ait été reconnu au niveau international comme étant un droit humain fondamental¹², en France la Charte de l'environnement¹³ reconnaît expressément ce droit avec une valeur constitutionnelle depuis 2005.

Thonon Agglomération, concrétise ce droit pour tous à l'échelle des 25 communes du territoire avec le lancement d'un projet énergétique phare initié dans le cadre du dispositif 2020-2023 « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Il s'agit d'accompagner 9 copropriétés du territoire porteuses de projets de rénovation énergétique globale et financer leurs travaux d'isolation sur les parties communes (toiture, murs et planchers).

Thonon Agglomération est également en train de mettre à disposition des habitants et notamment les habitants des quartiers d'habitat social, des composteurs pour la gestion des biodéchets des locataires.

Ce droit se poursuit et se concrétise à travers le contrat de ville à l'aide d'actions au sein des quartiers visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

¹² Dans une résolution historique du 8 octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies reconnaît pour la première fois que l'exercice du droit à un « environnement propre, sain et durable » est essentiel à la jouissance de l'ensemble des droits humains et qu'il constituait de ce fait un droit humain à part entière.

¹³ La Charte de l'environnement consacre le principe de précaution et le droit de vivre dans un environnement respectueux des équilibres naturels

Fiche thématique : Transition écologique et énergétique

Objectif 1 : Promouvoir une alimentation saine

Objectif 2 : Promouvoir la mobilité douce

Objectif 3 : Promouvoir le tri, la gestion des déchets, recyclage

Objectif 4 : Sensibiliser au jardinage

Objectif 5 : Réduire la facture énergétique des habitants

Objectif 1 : Promouvoir une alimentation saine

Exemple de projets proposés :

- ⇒ Donner l'exemple lors de chaque évènement : lors des temps conviviaux proposer des fruits, éviter les gâteaux industriels, utiliser des gobelets recyclables, etc.
- ⇒ Proposer aux habitants des ateliers autour de l'alimentation :

Ces ateliers permettront :

- D'apprendre aux habitants de cuisiner avec des produits sains
 - De se rendre compte de l'économie réalisée en cuisinant plutôt qu'en achetant des plats prêts à l'emploi
 - D'apprendre à lire les étiquettes en magasin
 - A découvrir les circuits courts, les produits locaux et saisonniers
 - D'apprendre les différents goûts alimentaires
- ⇒ Développer l'accès à des aliments bio, via des filières locales
 - ⇒ Communiquer sur les actions des partenaires et participer :
 - Le dispositif « défi des foyers à l'alimentation positive » de l'association Adabio : augmenter sa consommation de produits bio locaux sans augmenter son budget
 - Renouveler les sorties à la ferme avec les habitants avec présentation des associations pour le maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)
 - Se saisir de la semaine du goût

Structures ressource :

- Lycée Hôtelier
- Association Les incroyables comestibles
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
- Pousses d'Avenir (pour les achats groupés)
- Lac Chablais : annuaire et agenda des associations
- Lien avec PAT Plan Alimentaire Territorial

Objectif 2 : Promouvoir la mobilité douce

- ⇒ Proposer un apprentissage du vélo pour tous
- ⇒ Organiser des ateliers de réparation de vélo au pied de l'immeuble durant les fêtes de quartiers ou au sein d'un local mis à disposition par les bailleurs : le service prévention déchets de Thonon Agglomération peut récupérer des vélos à réparer au sein de la déchetterie de Thonon.
- ⇒ Organiser des randonnées en vélo au départ des quartiers, ex : Le projet Family Tour de Sciez

Structures ressource :

- La R'mize
 - Repair Café du Chablais
 - Léman Habitat : mise à disposition d'un local aux Harpes
 - Association mobilité douce
 - Fabrique des métiers verts
 - Service mobilité
- ⇒ Prévoir l'emprunt de vélos
 - ⇒ Sensibilisation sur les pistes cyclables existantes et la sécurité routière
 - ⇒ Sensibilisation sur la sécurité routière en trottinette
 - ⇒ Prévoir des stationnements- vélos sécurisés

Objectif 3 : promouvoir le tri, la gestion des déchets, recyclage

- ⇒ Participation à la campagne de sensibilisation au sujet du point d'apport volontaire pilotée par le service prévention déchets : sensibilisation en porte à porte peut être prévu dans le cadre d'un chantier jeune (EPDA de prévention spécialisée)
- ⇒ Valoriser et promouvoir les magasins seconde main auprès des habitants
- ⇒ Sensibiliser, aux côtés du service prévention déchets, au compostage collectif lors de la création de jardin partagé ou d'évènements autour du jardin
- ⇒ Gestion des encombrants à l'aide des ressourceries mises en place par Léman Habitat : communiquer auprès des habitants sur ce dispositif.

Objectif 4 : Sensibiliser au jardinage

- ⇒ Solliciter le service prévention déchets de Thonon Agglomération pour un accompagnement des habitants souhaitant jardiner : Le but est d'accompagner et former les habitants dans l'objectif, notamment, de composter.
- ⇒ Liste d'attente concernant les jardins municipaux de la ville de Thonon-les- Bains : Ouvrir à ces habitants désirant jardiner des jardins au sein des quartiers.

Objectif 5 : Réduire la facture énergétique des habitants

Extrait de l'analyse de la société Mont Conseils suite à la participation citoyenne réalisée : « Le besoin en rénovation intérieure (isolation des appartements) est particulièrement marqué par la volonté de réaliser des économies d'énergie dans le contexte actuel ».

- ⇒ Prévoir des ateliers éco- gestes permettant de sensibiliser sur la limitation de la consommation d'énergie et d'eau chez soi : apprentissage des gestes simples du quotidien permettant de faire également des économies budgétaires.

c. Tranquillité publique et sécurité

La tranquillité publique et la sécurité sont des priorités des contrats de ville à l'échelle nationale.

Cet axe prioritaire s'est trouvé renforcé suite aux émeutes qui ont eu lieu au sein de l'ensemble des quartiers de France durant l'été 2023, suite au décès du jeune Nahel M. à Nanterre, tué par le tir d'un policier.

Afin de restaurer la tranquillité publique et la sécurité sur l'ensemble du territoire, l'Etat envisage notamment ¹⁴:

- De donner la possibilité aux polices municipales d'accomplir certains actes de police judiciaire ;
- De sanctionner rapidement les consommateurs de drogue ;
- De pouvoir placer des jeunes délinquants, de manière obligatoire, dans des unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- De rendre les parents financièrement responsables des dommages causés par les mineurs ;
- De mettre en place un bannissement numérique (suspension un compte sur les réseaux sociaux pendant six mois) ;
- D'ouvrir les écoles quelques jours en août avant la rentrée ;
- De doubler le nombre d'heures d'enseignement moral et civique au collège ;
- De prendre en charge intégralement l'hébergement en internat pour les élèves boursiers ;
- D'ouvrir de nouveaux établissements pour l'insertion dans l'emploi

En complément et en vue d'affiner les actions à mettre en œuvre sur le terrain pour renforcer la tranquillité publique et la sécurité des citoyens au sein des quartiers, le 19 décembre 2023, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a donné un coup de projecteur sur les infractions commises dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur la période 2021-2022¹⁵.

À travers ce document, deux tendances attirent l'attention :

- La police et la gendarmerie nationales enregistrent plus d'actes de violence dans les QPV que dans les autres territoires,
- Les victimes de ces infractions sont à 60 % des résidents de ces mêmes QPV.

Sur la période 2021-2022, la moyenne du nombre d'infractions enregistrées pour 1 000 habitants dans les QPV est supérieure à la moyenne nationale dans la quasi-totalité des types d'infractions. Seuls les cambriolages de logements font exception : en moyenne, 2 cambriolages sont enregistrés pour 1 000 habitants dans les QPV, contre 3 pour la France entière.

Durant ce laps de temps dans les quartiers prioritaires, en moyenne, il y a eu trois fois plus d'homicides et vols avec arme que sur l'ensemble du territoire, deux fois plus de vols violents sans arme et presque deux fois plus de coups et blessures volontaires intrafamiliaux et en dehors du cadre familial.

¹⁴ Source : vie-publique.fr

¹⁵ Source : www.lagazettedescommunes.com

Figure 1 – Nombre d’infractions enregistrées pour 1 000 habitants par zone géographique en moyenne sur la période 2021-2022

Type d'infraction	QPV	Unités urbaines comportant des QPV (dont QPV)	Unités urbaines comportant des QPV (hors QPV)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	France entière (hors Mayotte)
Homicides	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	4,2	2,7	2,5	1,8	2,0	2,7	2,4
Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	3,0	2,3	2,2	0,9	1,3	2,2	1,8
Violences sexuelles	1,4	1,3	1,2	1,0	1,1	1,3	1,2
Vols avec armes	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0	0,2	0,1
Vols violents sans arme	1,8	1,4	1,4	0,1	0,1	1,3	0,9
Vols sans violence contre des personnes	9,3	12,7	13,1	3,2	4,3	12,2	9,3
Cambriolages de logement	2,0	3,5	3,7	2,3	2,3	3,4	3,0
Vols de véhicules	2,3	2,4	2,4	1,1	1,2	2,3	1,9
Vols dans/sur véhicules	4,9	6,2	6,4	2,0	2,7	6,0	4,7

Lecture : En moyenne, sur 2021-2022, 2,0 cambriolages sont enregistrés pour 1 000 habitants dans les QPV, contre 3,4 pour les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.
Champ : France hors Mayotte.
Source : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2021 et 2022 – Insee, recensement de la population 2018.

Capture d’écran du document de la SSMSI

Au sein du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de Thonon Agglomération, cette thématique est traitée par une approche préventive, de cohésion sociale et de proximité au cœur des quartiers.

Fiche thématique : Tranquillité publique et sécurité

Objectif 1 : Prévenir la délinquance et la récidive :

- Maintien de la cohésion sociale
- Lutte contre les incivilités

Objectif 2 : Renforcer la prévention des violences intrafamiliales

Objectif 3 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles à l'égard des filles

Thématique transversale : Promouvoir l'égalité filles/garçons

La stratégie territoriale du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD-R) de Thonon Agglomération, adoptée en mars 2023, est considérée comme étant le volet « tranquillité publique, sécurité et prévention » du contrat de ville.

Les objectifs retenus pour le contrat de ville ainsi que les projets présentés ci-dessous en sont extraits.

Objectif 1 : Prévenir la délinquance et la récidive

Prévention de la délinquance :

- ⇒ Maintien de la cohésion sociale :
 - Mise en œuvre de la fiche-action « Améliorer les relations entre la population et les forces de l'ordre »
- ⇒ Lutte contre les incivilités :

Cible : les jeunes et les parents

- Se saisir du guide « troubles du voisinage » qui sera élaboré par le CISPD-R et l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais à diffuser aux habitants en cas de besoin et lors d'actions de sensibilisation
- Se saisir du répertoire de la ville de Thonon-les-Bains au sujet de la parentalité lors des actions de sensibilisation
- Participer aux cellules de veille du CISPD-R afin de faire remonter les situations sensibles

Prévention de la récidive :

- Faire du service cohésion sociale/politique de la ville un lieu d'accueil pour la mise en œuvre des travaux d'intérêt général des jeunes provenant des quartiers d'habitat social, éligibles au TIG.

Objectif 2 : Renforcer la prévention des violences intrafamiliales

- Participer activement au groupe de travail violences conjugales mené par l'association Espace Femmes afin de renforcer le réseau de la politique de la ville : groupe de travail multipartenarial au sein duquel seront proposées des actions en lien avec les problématiques rencontrées au sein des quartiers d'habitat social.

Objectif 3 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles à l'égard des filles

- Participer au groupe de travail violences sexuelles animé par le CISPD-R dans l'objectif de proposer des actions en lien avec les problématiques rencontrées au sein des quartiers d'habitat social

⇒ **Thématique transversale : Egalité fille- garçon**

- Actions de sensibilisation à l'égard des filles et des garçons à travers la communication et jeux (ex : jeu « les petits égos », jeu du consentement, etc.)

d. Cadre de vie et renouvellement urbain

S'agissant du renouvellement urbain, bien que le Territoire de Thonon Agglomération ne bénéficie pas du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)¹⁶, des projets de réhabilitation portés par les bailleurs sociaux, sont en cours ou à venir au sein de quartiers d'habitat social.

C'est le cas notamment pour les quartiers suivants :

- **Quartier de Ste-Hélène à Thonon-les-Bains** : une réhabilitation est prévue par le bailleur social Halpades pour l'année 2025.
- **Quartier de la Versoie à Thonon-les-Bains** : une réhabilitation est prévue par le bailleur social Léman Habitat pour un **démarrage travaux dans l'année 2025. Le projet est estimé à 8 300 000 euros** et comprend la réhabilitation thermique des résidences (isolation des façades, toitures et planchers, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une VMC), suppression de la chaufferie existante, suppression des arrivées gaz pour l'eau chaude sanitaire, création d'une sous station secondaire pour le raccordement au RCU pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, mise en sécurité électrique des logements, réalisation d'aménagements extérieurs, améliorations en matière de sécurité incendie, embellissements des communs, sécurisation du site (caves notamment).
- **Rénovation de la salle Maurice Andrier** par Léman habitat pour un démarrage travaux dans l'année 2024. **Le projet est estimé à 1 380 000 euros.**
- **Quartier des Bolliets à Douvaine** : Durant la période 2024-2030, Haute- Savoie- Habitat prévoit d'effectuer la rénovation énergétique des logements du quartier des Campanules à Perrignier et du quartier des Prés-Riants à Bons-en-Chablais.

Aussi, afin d'embellir le cadre de vie des habitants et renforcer leur bien-être, le bailleur social met à disposition des locataires et de la MJC de Douvaine, des parcelles de jardins.

Ces différents projets démontrent que maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants est une priorité de l'ensemble des partenaires du contrat de ville.

¹⁶ Coordonnée par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), le renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à améliorer l'habitat, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.

Fiche thématique : Cadre de vie et renouvellement urbain

Extrait du rapport de la société Mont Conseils suite à la participation citoyenne réalisée : « Les infrastructures extérieures (bancs, table, etc.) ainsi que les équipements extérieurs de sports (citystade, tennis de table, cages, paniers, musculation extérieure, etc.) sont plébiscités. Les habitants souhaitent unanimement que ces équipements se pérennisent et se multiplient ».

Objectif 1 : Lutter contre les encombrants

Objectif 2 : Unifier une méthodologie pour le suivi des diagnostics en marchant

Objectif 3 : Proposer des actions pour les habitants dans le cadre de l'abattement de la TFPB

Objectif 1 : Lutter contre les encombrants

Exemple de projets proposés :

- ⇒ Travailler avec le service communication de Thonon Agglomération afin d'effectuer un travail de sensibilisation auprès des habitants sur le sujet des dépôts sauvages d'encombrants. Prévoir d'intégrer les éléments juridiques sur le risque pénal encouru par les habitants en cas de dépôt sauvage.
- ⇒ Etudier la faisabilité du projet d'organisation de journées afin que les habitants puissent donner leurs encombrants (1 fois par mois par exemple). Il s'agirait pour les habitants de déposer leurs encombrants en pied d'immeuble et chaque habitant intéressé pourrait récupérer ce qui lui convient. Le surplus serait récupéré par des associations ou la Ville de Thonon.

Structures ressource :

- La R'MIZE
- Atelier Re-née

Objectif 2 : Définir et suivre une méthodologie pour le suivi des diagnostics en marchant

- ⇒ Prévoir un suivi plus régulier de la réalisation des actions identifiées comme prioritaires suite aux diagnostics en marchant dans les quartiers.
- ⇒ Prévoir un retour formel aux habitants (affichage, SMS, mailing, enquête d'évaluation co-construite entre les bailleurs et Thonon Agglomération)
- ⇒ Valoriser les jeunes de l'EPDA de prévention spécialisée ayant participé aux chantiers engagés dans le cadre des diagnostics en marchant

Objectif 3 : Proposer des actions pour les habitants dans le cadre de l'abattement de la TFPB

- ⇒ Etudier la faisabilité du projet suivant :

Afin de participer à l'effectivité du droit au logement décent pour les habitants des quartiers d'habitat social, les bailleurs sociaux ainsi que Thonon Agglomération s'associent pour proposer aux habitants un relooking de leur lieu d'habitation (logements et halls d'entrée). Il s'agira d'effectuer de la décoration d'intérieur avec des objets de récupération ou des objets appartenant au locataire.

Cette fiche action sera en lien avec les objectifs d'accès à un logement décent énoncés dans la partie relative à l'accès aux Droits fondamentaux.

D. Des thématiques à considérer

Lors de l'écriture du Protocole d'Engagements Réciproques Renforcés signé en 2020 – Avenant au contrat de ville, des thématiques avaient été identifiées comme axe de travail. Dans le cadre du Contrat de ville – Engagements Quartiers 2030, certaines de ces thématiques sont toujours d'actualité.

a. Le sport

En complément des thématiques évoquées dans le cadre des diagnostics en marchant, une circulaire relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville avait été publiée le 28 juin 2019. Cette circulaire précisait les typologies d'acteurs et d'actions sportives à vocation inclusive pouvant être mobilisées dans le cadre du contrat de ville.

Les typologies d'actions portaient sur les thèmes suivants :

- l'activité sportive, révélatrice de talents
- l'activité sportive porteuse de valeurs
- l'activité sportive comme projet de territoire

En s'appuyant sur ces orientations nationales, le contrat de ville de Thonon Agglomération propose de poursuivre les objectifs suivants :

- Développer le sport au sein même des quartiers : **des agrès sportifs ont été installés à proximité du quartier de Collonges et sont accessibles librement depuis le 11 mars 2023**. Ce projet a répondu aux attentes exprimées par les habitants lors de diagnostics en marchant.
- Développer des actions en matière de sport- santé afin de favoriser le bien- être des habitants des quartiers : Cette demande a été réitérée par les habitants du quartier de Collonges- Ste Hélène, lors de la participation citoyenne organisée avec la Mascotte Eddi.
- Développer et mettre en place des actions en lien avec les JO PARIS 2024 : Ces actions sont favorisées dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été »
- Développer le sport au féminin.

Ce travail continuera à se poursuivre avec les partenaires.

Par exemple, la ville de Thonon-les-Bains s'engage dans le développement du sport pour tous et du sport-santé, reconnaissant ces domaines comme des enjeux majeurs de santé publique.

Afin de garantir un accès équitable à tous les habitants du territoire, Thonon-les-Bains a développé un réseau d'infrastructures sportives de qualité, comprenant des terrains multisports extérieurs, des gymnases, un parc de loisirs sportifs multigénérationnel, un stade d'athlétisme, des agrès de culture physique en accès libre etc.

Ces installations sont régulièrement entretenues et modernisées pour répondre aux besoins de la population.

La ville soutient activement les associations sportives qui proposent une large gamme d'activités allant des sports collectifs aux disciplines individuelles, en passant par des activités adaptées aux différents âges et niveaux de condition physique.

Aussi, pour renforcer la cohésion sociale, la ville organise divers événements sportifs de grande qualité tout au long de l'année, tels que le THONON GAMING FEST en avril ou encore le FESTIVAL INTERNATIONAL DES SPORTS EXTREMES en août. Ces manifestations sont l'occasion de promouvoir les valeurs du sport, telles que le fair-play, l'esprit d'équipe et le respect.

Sur le projet 2024-2030, la ville portera également un projet de restructuration et d'extension du stade MOYNAT, site emblématique pour l'organisation des événements sportifs locaux. Cet équipement nécessite une mise à niveau significative pour répondre aux exigences modernes et pour mieux répondre aux attentes des clubs locaux et des fédérations sportives. Ce projet contribuera non seulement à améliorer la qualité des installations sportives du territoire mais également à renforcer le tissu social et économique du Chablais.

La politique sportive de Thonon-les-Bains témoigne de l'engagement de la municipalité à promouvoir le bien-être et la bonne santé de ces habitants par le biais d'une activité physique et sportive. Par une approche inclusive et diversifiées, la ville vise à faire du sport un vecteur de santé publique et de cohésion sociale, accessible à tous, quel que soit l'âge ou la condition physique.

Cette politique ambitieuse, soutenue par des infrastructures de qualité et des initiatives adaptées, positionne Thonon-les-Bains comme modèle de ville active et soucieuse de la santé de ses citoyens. Les labélisations de la ville de Thonon-les-Bains « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE » et « TERRE DE JEUX PARIS 2024 » témoignent de cette dynamique.

b. La petite enfance

Lors des groupes de travail avec les partenaires et les associations, des idées ont été proposées autour des modes de garde. En effet, il semble qu'il serait opportun de développer des modes de garde « adaptés » en fonction des actions proposées dans le cadre du contrat de ville, et ce afin de favoriser la participation des parents.

Exemple de projets proposés : organiser un mode de garde adapté lors de sorties culturelles, pour aller passer un entretien d'embauche, pour se rendre à un rendez-vous à l'école, etc.

c. La mobilité

Du fait de ses compétences obligatoires, Thonon Agglomération assure le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Cette mission permet à la collectivité d'organiser les déplacements sur l'agglomération de Thonon par le biais du réseau urbain (Star-t) ou du réseau interurbain de Haute-Savoie.

En tant qu'AOM, Thonon Agglomération a également la mission de développer et gérer les modes de déplacements « doux » comme le vélo, la marche, la trottinette, etc...

Le quartier prioritaire de Collonges Ste Hélène est desservi par le réseau de bus Star-t. Cependant, le sentiment d'éloignement du centre-ville vécu par les habitants du QPV est un frein qui empêche certains habitants de se saisir de l'offre de transports en commun afin d'accéder aux services se situant au cœur de la ville.

En plus de travailler au renforcement de l'offre de transports en commun proposée aux habitants (aucun bus ne circule le dimanche), des actions pourraient être renforcées ou mises en place pour faciliter la mobilité des habitants du quartier :

- Aide au permis de conduire
 - Une action portée par l'Info Jeunes de Thonon Agglomération
 - Des aides financières attribuées par le Département de la Haute-Savoie

Il s'agit ici de renforcer la communication autour de ces dispositifs.

- Développement des mobilités douces : Lister les besoins des habitants et travailler avec les services voiries des communes ex : chemin piétonnier, pistes cyclables, etc. afin de faciliter l'accès aux équipements sportifs, sociaux, culturels de la ville. Mettre en place des actions favorisant la mobilité douce ex : apprentissage du vélo, ateliers de réparation de vélos, etc... (cf fiche thématique écologique)
- Actions d'accompagnement à la mobilité : aides financières (CCAS de la Ville de Thonon-les-Bains, Département de la Haute-Savoie).

d. Le numérique

Suite à un groupe de travail qui s'est réuni en mars 2019 pour dresser le constat de l'existant et des manques en matière d'accès au numérique, Thonon Agglomération a recruté en mars 2022 un conseiller numérique et a mis en service un Bus France Services en juillet 2022. L'objectif est de lutter contre la fracture numérique autant que possible.

La fracture du numérique a pour origine de plusieurs facteurs :

- Le niveau de maîtrise du français :
 - 50% des personnes qui sont reçues par l'écrivain public au centre social ne s'autorisent pas à envisager une utilisation de l'outil informatique car ils ne sont pas à l'aise avec l'écriture et la lecture.
- L'âge :
 - Les jeunes sont très connectés sur leur smartphone, en revanche, ils ne maîtrisent pas l'outil informatique » utile pour les démarches.
 - Les personnes âgées ne sont pas familiarisées avec la pratique d'internet, les ordinateurs, les tablettes, etc...
- L'équipement nécessaire en fonction de la démarche à réaliser : connexion internet, impression, scan, utilisation de codes et de données personnelles, etc...
- L'accroissement des démarches en ligne : retraite, logement, famille, santé, carte grise, impôts, etc...

e. La lutte contre toutes formes de discriminations

La lutte contre toutes formes de discriminations est une thématique transversale des contrats de ville. Ces discriminations vont concerner les discriminations liées à l'origine, à l'accès à la santé, à l'emploi, à l'éducation, etc. Il va s'agir d'intégrer au cœur de chaque action proposée aux habitants, la thématique des luttes contre toutes formes de discriminations.

Au niveau local, selon l'étude réalisée lors de la participation avec la mascotte Eddi, la discrimination vécue au quotidien est une thématique incontournable pour l'ensemble des quartiers d'habitat social de Thonon Agglomération. « Elle concerne l'ensemble de la vie quotidienne et favorise la division de la société et l'exclusion, le rejet de l'autre. Cette discrimination se mesure très concrètement par les trop fréquents « contrôles au faciès » et la discrimination à l'emploi » (extrait du rapport de Mont Conseils)

E. Les règles de financement au sein du contrat de ville 2024-2030

a. Le volet investissement du contrat de ville¹⁷

La circulaire du 31.08.24 prévoit un "volet investissement", pour soutenir des projets "identifiés par les habitants lors des concertations" mais également "par des acteurs publics ou privés". Ces projets seront financés par une pluralité d'acteurs : l'État et ses opérateurs, les collectivités, la Banque des Territoires, des bailleurs sociaux et "des investisseurs privés".

Le volet investissement pourra comprendre des investissements dans les équipements et dans le cadre de vie des quartiers. Il pourra également concerner des projets d'acteurs privés souhaitant s'investir dans le quartier au titre de l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat.

b. Des financements pluriannuels

La circulaire prévoit une utilisation renforcée des conventions pluriannuelles d'objectifs, en particulier pour le soutien de fonctionnement des petites associations et les programmes de réussite éducative. Au moins 50% des conventions seront conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) durant la période 2024-2030.

c. Les poches de pauvreté

La circulaire accorde une souplesse dans le soutien aux interventions dans des poches de pauvreté qui ne seraient pas retenues dans la géographie prioritaire. La mobilisation de crédits spécifiques de l'Etat sera autorisée de manière limitée à condition que ces poches de pauvreté soient clairement identifiées dans les futurs contrats de ville.

⇒ Au sein du contrat de ville de Thonon Agglomération, c'est le quartier de la Versoie qui est retenue comme « poche de pauvreté ».

¹⁷ Cf circulaire du 31.08.2024 relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030

F. La gouvernance au sein du contrat de ville 2024-2030 de Thonon Agglomération

a. Le pilotage

Le 1^{er} janvier 2017, la compétence politique de la ville a été transférée à Thonon Agglomération. Elle s'est alors substituée à la ville de Thonon-les-Bains pour piloter et animer aux côtés de l'Etat le contrat qui avait été signé en 2014. Ce nouveau contrat lui permet de continuer à affirmer une vision de territoire à cette politique ciblée et à la porter y compris dans des quartiers non encore actés prioritaires par l'Etat.

Le sous-préfet d'arrondissement et le président de l'agglomération (ou son représentant, le vice-président de l'agglomération en charge de la cohésion des territoires et citoyenneté) co-animent le comité de pilotage du contrat de Ville.

b. Les instances de pilotage et d'animation du contrat de ville

1. Le comité de pilotage

Il est composé de représentants institutionnels de chacune des parties prenantes. Il est le garant de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du contrat de ville. Il a la charge de valider la programmation annuelle d'actions et ses co-financements. Il est également chargé de définir ou redéfinir les grandes orientations d'actions dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville et de ses actions.

2. Le comité technique

Il est composé des représentants techniques de chacune des parties prenantes.

Au sein de Thonon Agglomération les partenaires sont les suivants : des représentants du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de l'Info Jeunes, de l'Antenne de Justice et du Droit, des service habitat, mobilité et développement économique sont invités.

L'ensemble des partenaires impliqués dans la politique de la ville et ses actions sont également membres du comité technique :

- Service des villes : culture, éducation (dont réussite éducative), sport, petite enfance, CCAS, voirie, espaces verts, etc.
- EPDA de prévention spécialisée
- Mission Locale Jeunes du Chablais
- Les bailleurs sociaux

Le comité technique est amené à donner son avis sur la programmation d'actions annuelles et à enrichir les propositions faites. Il a un rôle de partage des éléments de veille du territoire. Il est également amené à se réunir sur des sujets spécifiques.

3. Les groupes de travail par thématique

Qu'il s'agisse des thématiques prioritaires ou des thématiques à considérer, des groupes de travail dédiés se réuniront afin de définir des actions concrètes pour chaque axe.

Les actions retenues feront l'objet de fiche-action qui précisera :

- Le porteur de l'action,
- Les moyens alloués,
- Le calendrier de mise en œuvre ainsi que
- Les indicateurs d'évaluation retenus.

Ces groupes seront constitués des partenaires du comité technique, des associations qualifiées dans la thématique abordée et d'invités experts dans le domaine à chaque fois que nécessaire.

La/le chef de projet cohésion sociale se chargera de l'animation de ces groupes de travail.

G. Evaluation

Le suivi du contrat de ville et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation des crédits de droit commun sur le territoire classé en QPV. Le suivi portera également sur la bonne réalisation des projets et leurs impacts sur le quotidien des habitants.

Le suivi du contrat de ville et son évaluation s'effectueront en trois temps :

Evaluation en continu

L'objectif de l'évaluation en continu des actions menées tout au long du contrat est d'adapter les projets en continu, d'amener de la souplesse dans les approches et de valoriser la parole de chacun, partenaires, porteurs de projet et habitants.

Pendant et après chaque projet, il convient d'avoir un retour sur ces trois axes :

- **L'effectivité de l'intervention** : l'action prévue a-t-elle été mise en œuvre, comment et avec qui ?
- **Les résultats de l'intervention** : qui a bénéficié de l'action ?
- **Les impacts de l'intervention** : quels changements produits par l'action dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?

Afin de mener cette évaluation en continu, l'équipe cohésion sociale de Thonon Agglomération suit au quotidien les actions et démarches mises en œuvre dans les quartiers.

Chaque année, la chef de projet cohésion sociale prépare un bilan annuel (points faibles, axes de progrès et bonnes pratiques, niveau d'avancement sur les différentes ambitions) à valider par le comité de pilotage du contrat de ville.

Evaluation à mi-parcours (2027) et bilan du Contrat de Ville (2030)

Objectifs :

- Faire un état des lieux sur ce qui a été mis en place, ce qu'il reste à faire ;
- Donner la parole à toutes les parties prenantes sur les thématiques du contrat de ville et évaluer la participation globale des habitants tout au long du contrat de ville ;
- Prendre conscience de ce qui fonctionne/ce qui ne fonctionne pas et réajuster ;
- Évaluation des investissements ;

Ces deux évaluations sont positionnées à mi-parcours du contrat de ville (2027) et à la fin, en bilan (2030). Il convient de s'appuyer sur les instances existantes.

- Consultation citoyenne organisée par l'équipe cohésion sociale de Thonon Agglomération ;
- Consultation des partenaires et des signataires du contrat de ville afin de mettre en visibilité les actions réalisées et identifier les lacunes dans la mobilisation des partenaires, sur chacune des thématiques ;

De façon plus générale, l'équipe cohésion sociale peut mobiliser des personnes ressources / qualifiées pour concevoir la méthode d'évaluation et les outils nécessaires pour préparer l'évaluation du contrat de ville « Quartiers 2030 », à mi-parcours et en bilan.

Les rendus de l'évaluation sont présentés lors du comité de pilotage et de suivi / évaluation qui le valide et acte des adaptations à mener pour la suite du contrat de ville en cours ou pour le nouveau contrat de ville. Une version pédagogique et illustrée de cette évaluation est à restituer aux habitants du QPV.

Fait à Thonon, le 15 décembre 2024

Pour l'ANCT

Le préfet de la Haute- Savoie

Yves LEBRETON

Commune de Thonon-les-Bains

Le maire

Christophe ARMINJON

Thonon Agglomération

Le président

Christophe ARMINJON

Conseil Départemental de la Haute- Savoie

Le Président

Martial SADDIER

France Travail

Le directeur départemental

Michel DEBERNARDY

Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône- Alpes

Le directeur de la délégation départementale de la Haute- Savoie

Reynald LEMAHIEU

Léman Habitat

La directrice générale

Isabelle GAUTRON

Halpades

Le directeur général

Stephen MARTRES

Haute-Savoie Habitat

Le directeur général

Pierre- Yves ANTRAS

Banque des territoires

La directrice territoriale

Corinne STEINBRECHER

Caisse d'Allocations Familiales De la Haute- Savoie

La présidente

Flavie VERCOUTERE

Caisse d'Allocations Familiales de la Haute- Savoie

Le directeur

Olivier PARAIRE